

AVIS des représentants des personnels au CHSCT UGA concernant la reprise des activités sur site - 7 mai 2020

Nous, représentant·e·s des personnels au CHSCT, sommes toutes et tous d'accord pour exprimer notre inquiétude d'un retour sur site trop précipité et massif.

La présidence peut compter sur nous pour accompagner la reprise progressive d'activités, et pour fonctionner en bonne intelligence, au moyen d'outils de communication permettant une meilleure maîtrise des données échangées par les personnels, les usagers et l'établissement. Cependant, devant cette pandémie et notre manque d'expérience dans sa gestion, il est évident que le 11 mai est trop proche pour envisager une reprise des activités de type normal, ne serait-ce que pour observer les éventuelles deuxièmes vagues qui pourraient se produire. Il serait difficile pour l'institution, et à plus forte raison pour le CHSCT, d'assumer les conséquences d'une reprise trop hâtive, sur laquelle même les épidémiologistes les plus en pointe ne tombent pas d'accord.

En plus de l'obligation de protection de la santé des personnels, étudiant·e·s, travailleur·e·s de la restauration, du ménage, etc., nous avons besoin **de consignes claires et homogènes** - occasion pour nous d'indiquer notre souhait d'un CHSCT commun à toutes les composantes de l'Université intégrée.

Dans ces consignes claires, nous souhaitons voir apparaître explicitement pour cette première étape :

- l'identification des services ou laboratoires dont l'activité est impossible à distance et pour lesquels l'ouverture sera prioritaire mais raisonnée ;
- les personnes responsables de l'organisation pratique des locaux et de la présence sur site ;
- les personnels en charge de la mise en œuvre et du respect des mesures de protection sanitaire.

Bien qu'il faille naturellement s'adapter à la réalité des terrains concernés, nous souhaitons que ces consignes émanent de manière centralisée de la présidence et ne soient pas laissées à la simple appréciation des directions de composantes ou de celles des laboratoires.

L'avis du CHSCT est qu'il est urgent de prendre le temps de réfléchir et donc de reporter à 15 jours au plus tôt la reprise d'activité sur site sauf situations exceptionnelles encadrées et respectant les conditions sanitaires essentielles.

Il insiste sur la situation particulière des doctorants et des contrats de recherche qui arrivent à terme, et demande qu'une revendication soit portée au niveau national pour obtenir le prolongement des contrats doctoraux et le report des financements de recherche. Une décision claire et définitive concernant la prolongation de ces contrats est un préalable pour que les discussions portant sur la reprise des travaux expérimentaux des doctorants puissent avoir lieu dans des conditions sereines.

Par ailleurs, si le travail à distance doit rester le principe, et le travail en présentiel l'exception, l'établissement doit veiller à ce qu'aucune pression hiérarchique ou autre ne soit faite sur les agents, les incitant à reprendre le travail ou à revenir en présentiel. De même, au vu des conditions sanitaires dans lesquelles les crèches et écoles vont rouvrir, les agents ne doivent pas se voir contraints d'y envoyer leurs enfants. Le régime d'ASA pour gardes d'enfants, pour aidants familiaux, ou pour situation de santé sensible, doit être maintenu.